



TechnipFMC annonce des actions pour répondre aux conditions de marché, et actualise les détails concernant son assemblée générale annuelle

Avril 1, 2020

LONDRES & PARIS & HOUSTON--([BUSINESS WIRE](#))--Regulatory News:

TechnipFMC plc (NYSE: FTI) (Paris: FTI) a annoncé aujourd'hui qu'elle reste concentrée sur toutes les mesures nécessaires pour assurer la santé et le bien-être de ses salariés, contracteurs et partenaires, et qu'elle met en place des actions décisives pour faire face à l'environnement actuel du marché. Ces actions comprennent les mesures suivantes :

- **Réduction de 30 % des dépenses d'investissement à 300 millions de dollars en 2020** , soit une réduction de 150 millions de dollars par rapport aux prévisions antérieures de l'entreprise pour l'exercice complet.
- **Plus de 100 millions de dollars de réductions de coûts annualisées pour le segment Surface Technologies**, principalement pour faire face à la baisse soudaine et marquée de l'activité en Amérique du Nord.
- **30 millions de dollars de réduction des dépenses corporate de l'entreprise sur l'année** ; économies en année pleine qui seront intégralement reconnues sur l'année 2021.

La solidité financière et la liquidité de TechnipFMC demeurent robustes. La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élevaient à 5,2 milliards de dollars à fin 2019, dont 2,2 milliards de dollars étaient disponibles pour la Société en dehors des coentreprises. La liquidité de la Société est en outre soutenue par une facilité de crédit renouvelable de 2,5 milliards de dollars. Des détails supplémentaires concernant la liquidité de la Société sont fournis dans les tableaux ci-après et dans une présentation qui peut être trouvée sur notre site Web www.TechnipFMC.com.

TechnipFMC continue de tirer parti de son implantation mondiale, de son infrastructure informatique et de sa main-d'œuvre diverse et expérimentée pour assurer la continuité de ses activités dans l'environnement actuel. La Société travaille également en étroite collaboration avec ses clients pour assurer la meilleure réalisation de projet possible au cours de cette période difficile.

La Société intégrera sa dernière évaluation de l'environnement opérationnel et des perspectives de marché à ses prévisions financières actualisées qui seront incluses dans son communiqué de résultats du premier trimestre 2020.

TechnipFMC annonce également qu'en réponse aux conséquences du COVID-19, elle déplacera le lieu de son assemblée générale annuelle des actionnaires 2020 (AG) vers ses bureaux de :

Pitreavie Business Park
Queensferry Road
Dunfermline KY11 8UD
Royaume-Uni

Tous les autres détails de la réunion restent inchangés, y compris l'heure, 10h00 heure de Londres, le vendredi 24 avril 2020. Il n'y aura pas de présentation par les dirigeants ni de séances de questions-réponses au cours de l'AG. Afin d'assurer des protocoles de distanciation sociale appropriés, la Société encourage tous les actionnaires à soumettre leurs votes et procurations par voie électronique avant l'AG et demande aux actionnaires de ne pas assister à l'AG en personne.

TECHNIPFMC PLC AND CONSOLIDATED SUBSIDIARIES

CASH AND CASH EQUIVALENTS

(In billions, unaudited)

	December 31, 2019
Held by Joint Ventures - Yamal	\$ 1.8
Held by Joint Ventures - Other	1.2
Operating cash and cash equivalents	2.2
Total cash and cash equivalents	\$ 5.2

Exhibit 2

TECHNIPFMC PLC AND CONSOLIDATED SUBSIDIARIES

LIQUIDITY

(In billions, unaudited)

	December 31, 2019
Cash and cash equivalents	\$ 5.2
Revolving credit facility*	2.5
Total liquidity	7.7
Less: Commercial paper	2.0
Liquidity, net of commercial paper	\$ 5.7

*Our available capacity under our revolving credit facility is reduced by any outstanding commercial paper

Informations importantes à l'attention des investisseurs et des détenteurs de parts du capital

Déclarations à caractère prospectif

Ce communiqué contient des « déclarations prospectives » telles que les définissent la section 27A du United States Securities Act de 1933, telle qu'amendée, et la section 21E du United States Securities Exchange Act de 1934, telle qu'amendée. Les mots « prévisions », « confiants », « penser », « attendre », « prévoir », « anticiper », « envisager », « devrait », « pourrait », « peut », « pourra », « probablement », « fondé », « estimer », « perspectives » et les expressions similaires désignent des déclarations prospectives, qui ne sont généralement pas inscrites dans le temps. Ces déclarations prospectives comportent des risques, des incertitudes et des hypothèses significatifs qui pourraient se traduire par un écart important entre les résultats réels et passés et nos prévisions ou attentes actuelles, incluant les facteurs importants connus ci-dessous :

- les risques associés aux éclosons d'épidémies et aux changements, et à l'administration des traités, des lois et des règlements, y compris en réponse à des problèmes de santé publique;
- les risques associés à notre capacité à conclure la scission et l'opération de séparation envisagées ;
- des changements inattendus liés à des facteurs concurrentiels de notre industrie ;
- la demande de nos produits et services, qui est impactée par des changements des prix et de la demande de pétrole brut et de gaz naturel sur les marchés domestiques et internationaux ;
- notre capacité à développer et à déployer de nouvelles technologies et de nouveaux services et à protéger et préserver nos actifs essentiels dont nous détenons les droits de propriété intellectuelle ;
- les responsabilités pouvant découler de l'installation ou de l'utilisation de nos produits ;
- les dépassements de coûts se rapportant à des contrats à prix fixe ou à des projets de construction d'actifs qui sont susceptibles d'impacter notre chiffre d'affaires ;
- notre capacité à exécuter nos commandes dans les délais prévus et son impact à l'avenir sur notre chiffre d'affaires, notre rentabilité et nos relations avec nos clients ;
- notre dépendance par rapport à des sous-traitants, des fournisseurs et des partenaires de coentreprise, dans le cadre de l'exécution de nos contrats ;
- la capacité à recruter et conserver le personnel clé ;
- les risques de piraterie auxquels sont exposés nos employés et nos actifs en mer ;
- les impacts potentiels des conditions saisonnières ou de la météo ;
- la perte cumulée de contrats importants ou d'alliances importantes ;
- des lois ou réglementations américaines ou internationales, y compris des lois et réglementations environnementales existantes ou à venir, susceptibles d'augmenter nos coûts, de limiter la demande de nos produits et services ou de restreindre nos activités ;
- des troubles affectant l'environnement politique, réglementaire, économique et social des pays dans lesquels nous opérons ;
- les risques associés aux services de compensation fournis par The Depository Trust Company et Euroclear en ce qui concerne les titres échangés respectivement sur le NYSE et Euronext Paris ;
- le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne ; les risques associés au fait d'être une société anonyme anglaise, et notamment la nécessité d'obtenir l'approbation d'un tribunal par rapport aux « bénéfices distribuables » et celle des actionnaires par rapport à certaines décisions portant sur la structure du capital et le risque lié à notre capacité à verser des dividendes ou à racheter des actions conformément au plan d'allocation de capital que nous avons annoncé ;
- le respect de nos engagements dans le cadre des titres d'emprunt que nous avons émis et la situation des marchés du crédit ;
- l'abaissement de notre cote de crédit, qui pourrait restreindre notre capacité d'emprunt sur les marchés de capitaux ;
- l'issue de réclamations à notre encontre ou de litiges pour lesquels nous ne sommes pas couverts ;
- les risques de variations des taux de change associés à nos activités à l'international ;
- des coûts importants liés à la fusion ;
- les risques liés à nos acquisitions ou cessions ;
- une défaillance de notre infrastructure informatique ou toute violation importante de nos systèmes de sécurité, y compris

en rapport avec une cyberattaque, et les manquements réels ou perçus par rapport au respect de nos obligations en matière de sécurité et de confidentialité des données ;

- *les risques liés à nos obligations fiscales, aux modifications des lois fiscales fédérales aux États-Unis ou des lois fiscales internationales ou aux interprétations dont elles font l'objet ;*
- *les mesures visant à remédier à nos faiblesses importantes pourraient être insuffisantes ou nous pourrions identifier d'autres problèmes en lien avec les contrôles et procédures en matière de divulgation d'informations ou le contrôle interne portant sur le reporting financier ; et*
- *les autres facteurs de risque décrits dans nos déclarations auprès de la United States Securities and Exchange Commission et dans nos déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers en France ou de la Financial Conduct Authority au Royaume-Uni.*

Nous souhaitons vous avertir de ne pas accorder une confiance excessive à ces déclarations prospectives, lesquelles ne sont pertinentes qu'à la date de leur publication. Nous n'endossons aucune obligation de publier une révision ou une actualisation de ces déclarations prospectives après leur date de publication en fonction de nouveaux renseignements, de futurs événements ou autres, sauf dans la mesure requise par la loi.

###

À propos de TechnipFMC

TechnipFMC est un leader mondial des projets subsea, onshore/offshore et surface. Grâce à nos technologies et systèmes de production propriétaires, à notre expertise intégrée et à nos solutions complètes, nous améliorons la rentabilité économique des projets de nos clients.

Notre position unique nous permet d'offrir une plus grande efficacité tout au long du cycle de vie des projets, depuis leur conception jusqu'à leur réalisation et même au-delà. Grâce à des technologies innovantes et de meilleures performances, notre offre ouvre de nouvelles opportunités à nos clients dans le développement de leurs ressources pétrolières et gazières.

Nos 37 000 collaborateurs sont tous guidés par un engagement sans faille auprès de nos clients et par une forte culture de l'innovation. Ils remettent en question les pratiques du secteur de l'énergie et repensent les méthodes pour atteindre les meilleurs résultats.

TechnipFMC utilise son site web www.TechnipFMC.com comme canal de distribution pour des informations importantes. Pour en savoir plus sur notre entreprise et sur la façon dont nous optimisons les performances de l'industrie mondiale de l'énergie, rendez-vous sur le site www.TechnipFMC.com et suivez-nous sur Twitter @TechnipFMC.

Contacts

Investor relations

Matt Seinsheimer
Vice President Investor Relations
Tel: +1 281 260 3665
Email: [Matt Seinsheimer](mailto:Matt.Seinsheimer@technipfmc.com)

Phillip Lindsay
Director Investor Relations (Europe)
Tel: +44 (0) 20 3429 3929
Email: [Phillip Lindsay](mailto:Phillip.Lindsay@technipfmc.com)

Media relations

Christophe Bélorgeot
Senior Vice President Corporate Engagement
Tel: +33 1 47 78 39 92
Email: [Christophe Belorgeot](mailto:Christophe.Belorgeot@technipfmc.com)

Brooke Robertson
Public Relations Director
Tel: +1 281 591 4108
Email: [Brooke Robertson](mailto:Brooke.Robertson@technipfmc.com)